



## Propriétaire et état des lieux

-----  
Par adj

bonjour, a tous,je loue en ce moment un loyer donc le propriétaire na pas réaliser d'état des lieux a l'entrer.par contre il a prix la caution. es que je pourrait récupérer ma caution en sortant ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pourquoi ouvrir un nouveau sujet ?

Ou en êtes vous concernant ceci :

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/proprietaire-es-venu-vivre-chez-moi-t31213.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/proprietaire-es-venu-vivre-chez-moi-t31213.html[/url]

Sans état des lieux à l'entrée, le logement est réputé pris en bon état. Vous aviez 10 jours pour faire constater des anomalies, mais n'est-il pas maintenant trop tard ?

Toute dégradation constatée à la sortie sera à votre charge. Il faudra donc le rendre en bon état ou abandonner le DEPOT DE GARANTIE (pas caution qui est une personne)

-----  
Par adj

salut merci pour la réponse. pour l'autre sujet, je lui es dit dehors ou je porte plainte il es partie pour l'instant j'ais changer les barrilet des porte et portails,mais il a laisser toute les modificationt (la séparation,il avait commencer à faire une douche,un tableau électrique des carreaux au sol une terrasse.) par contre l'eau es a son nom es que je peu le mettre à mon nom sans son autorisation?

-----  
Par yapasdequoi

Avec votre bail vous pouvez mettre le contrat d'eau à votre nom.